



6 mai 2021
46 projets pour relocaliser
l'alimentation durable en Wallonie :
Possibilité de financement

Programme Halls Relais Agricoles (HRA)

Ir Pascal BODSON
SPW-ARNE

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction de la Qualité et du Bien-être animal

*Qu'est qu'un
HRA ?*

*Quel retour
d'expérience
en tirer ?*

*Quel en est
le but ?*

*Que propose la
Région Wallonne ?*

*Où trouver
plus d'info ?*



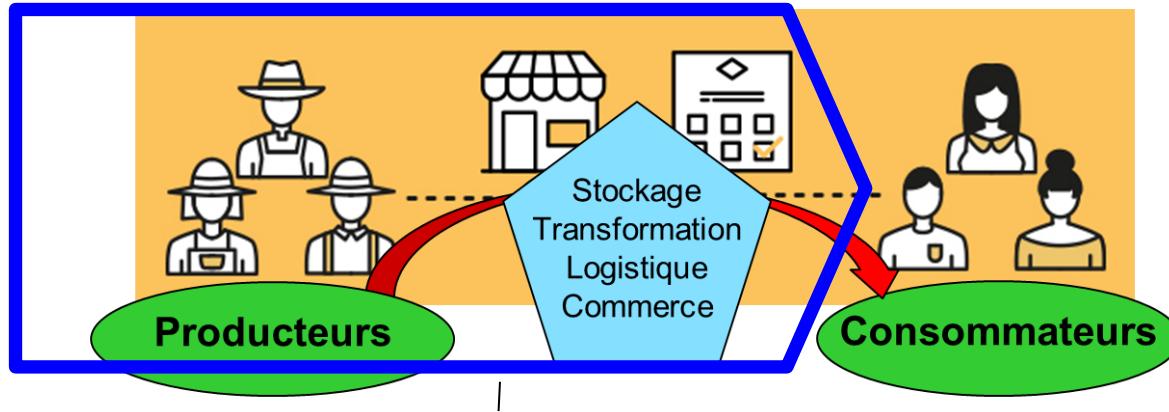
Qu'est qu'un HRA ?

→ se définit comme étant **l'immeuble** destiné à accueillir des activités de stockage, de transformation, de conditionnement ou de commercialisation **de produits agricoles, par des agriculteurs** ou des SCTC (sociétés coopératives de transformation et de commercialisation), **ainsi que l'équipement** mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation des produits agricoles.

(AGW 30/08/2018, Art 1er, 4°)

Quel en est le but ?

→ Développer des circuits courts alimentaires visant une agriculture familiale, nourricière et économiquement rentable.



Programme Halls Relais Agricoles HRA

Que propose la Région Wallonne ?

11/05/2021

5

- Lancé en 2011 par la GW, le programme HRA fonctionne par
 - 1- **appel à projets APP** : 2011 > 2015 > 2018
 - 2- **sélection des projets par le GW** : 47 projets sélectionnés
 - 3- **constitution du dossier de faisabilité** en respect de la législation sur les marchés publics
 - 4- **octroi d'un arrêté ministériel de subvention à l'investissement HRA** : 11 AM délivrés
 - 5- **paiement de la subvention HRA** en respect du règlement UE des aides « de minimis »
 - 6- **Mise en œuvre et fonctionnement du HRA** : 9 fonctionnels + 2 en construction

Que propose la Région Wallonne ?

- Le cadre juridique applicable au dernier **appel à projets HRA-2018** est défini par l'Arrêté du Gouvernement wallon du **30 août 2018** fixant les conditions d'octroi des subventions relatives aux halls relais agricoles et déterminant les modalités de leur mise à disposition, modifié par l'AGW du 27 septembre 2018 (M.B. 30.10.2018).
- **NB !** : Le cadre juridique des 2 appels précédents est différent, fixé par l'AGW du 12 mai 2011 (**HRA-2011**) modifié par les AGW du 8 mai 2014 et du 29 octobre 2015 (**HRA-2015**).

Que propose la Région Wallonne ?

- Pour l'appel à projets HRA-2018, il faut différencier :

1- La subvention à l'investissement HRA

→ Subvention en capital de maximum 200.000 € / projet

2- L'aide à la consultance

→ Aide facultative d'un montant maximum de 10.000 € / projet

3- L'aide au fonctionnement

→ Aide facultative d'un montant maximum de 20.000 € / projet

- **ATTENTION règlement UE « de minimis »** : le cumul des aides est plafonné à 200.000 € / projet

Quel retour d'expérience en tirer ?

11/05/2021

8

A ce jour :
9 HRA en fonction
2 en construction

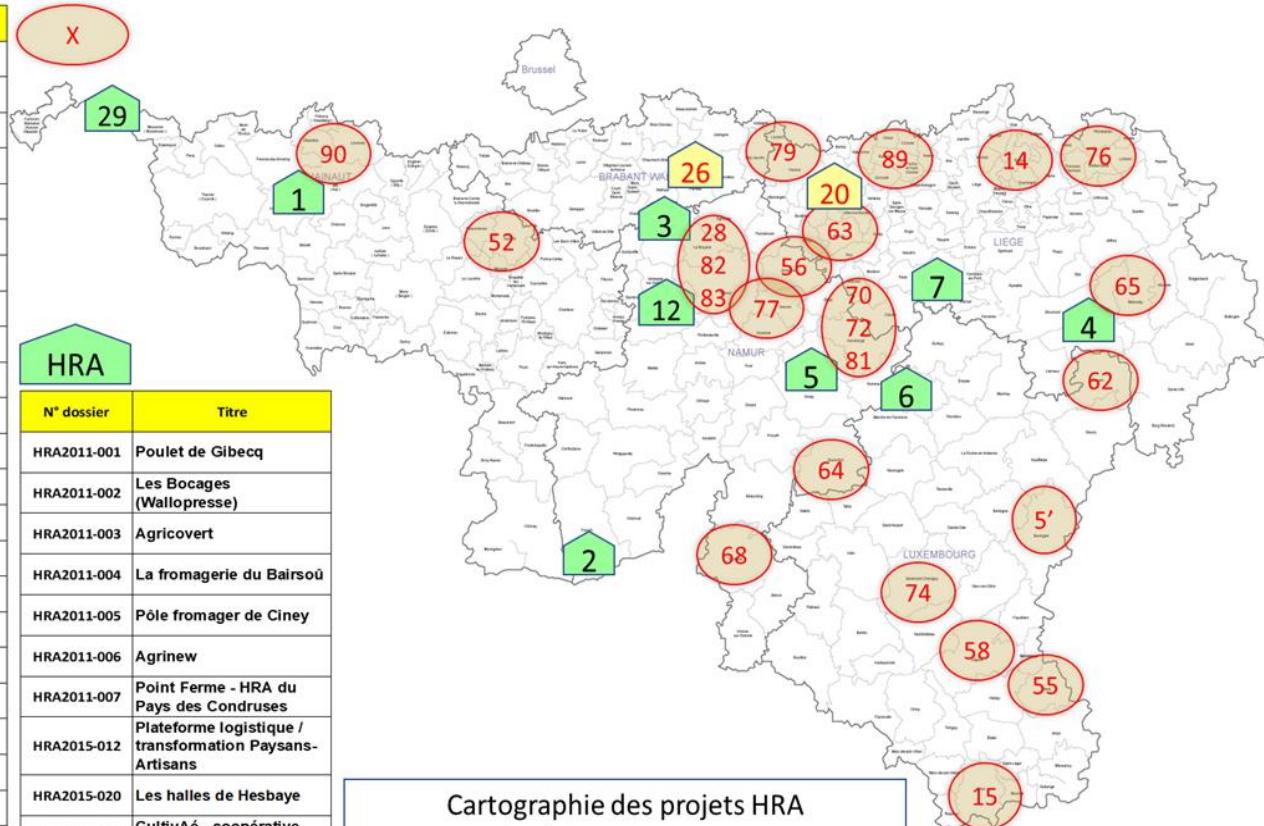
N° dossier	Titre	Filières et Activités
HRA2011-001	Poulet de Gibecq	Viande (Volaille) Transformation
HRA2011-002	Les Bocages (Wallopresse)	Horticulture com' Transformation, stockage
HRA2011-003	Agricovert	Viande, horticulture com', lait, céréales Plateforme logistique, stockage, transformation distribution commercialisation
HRA2011-004	La fromagerie du Bairsoû	Lait Transformation, commercialisation
HRA2011-005	Pôle fromager de Ciney	Lait Transformation, centre de formation
HRA2011-006	Agrinew	Viande, horticulture com' Transformation, conditionnement, distribution
HRA2011-007	Point Ferme - HRA du Pays des Condruises	Viande, horticulture com', lait, céréales Plateforme logistique, stockage, distribution Commercialisation
HRA2015-012	Plateforme logistique / transformation Paysans-Artisans	Viande, horticulture com', lait, céréales Plateforme logistique, stockage, transformation distribution commercialisation
HRA2015-020	Les halles de Hesbaye	Horticulture com', autres Plateforme logistique, stockage, transformation distribution commercialisation
HRA2015-026	CultivAé - coopérative agro-écologique	Céréales Stockage, conditionnement
HRA2015-029	Hall du Terroir de Mouscron	Horticulture com', lait, céréales, autres Plateforme logistique, Distribution, Commercialisation,

Projets HRA à ce jour : 9 fonctionnels, 2 en construction, 24 en cours d'élaboration du dossier de faisabilité

11/05/2021

9

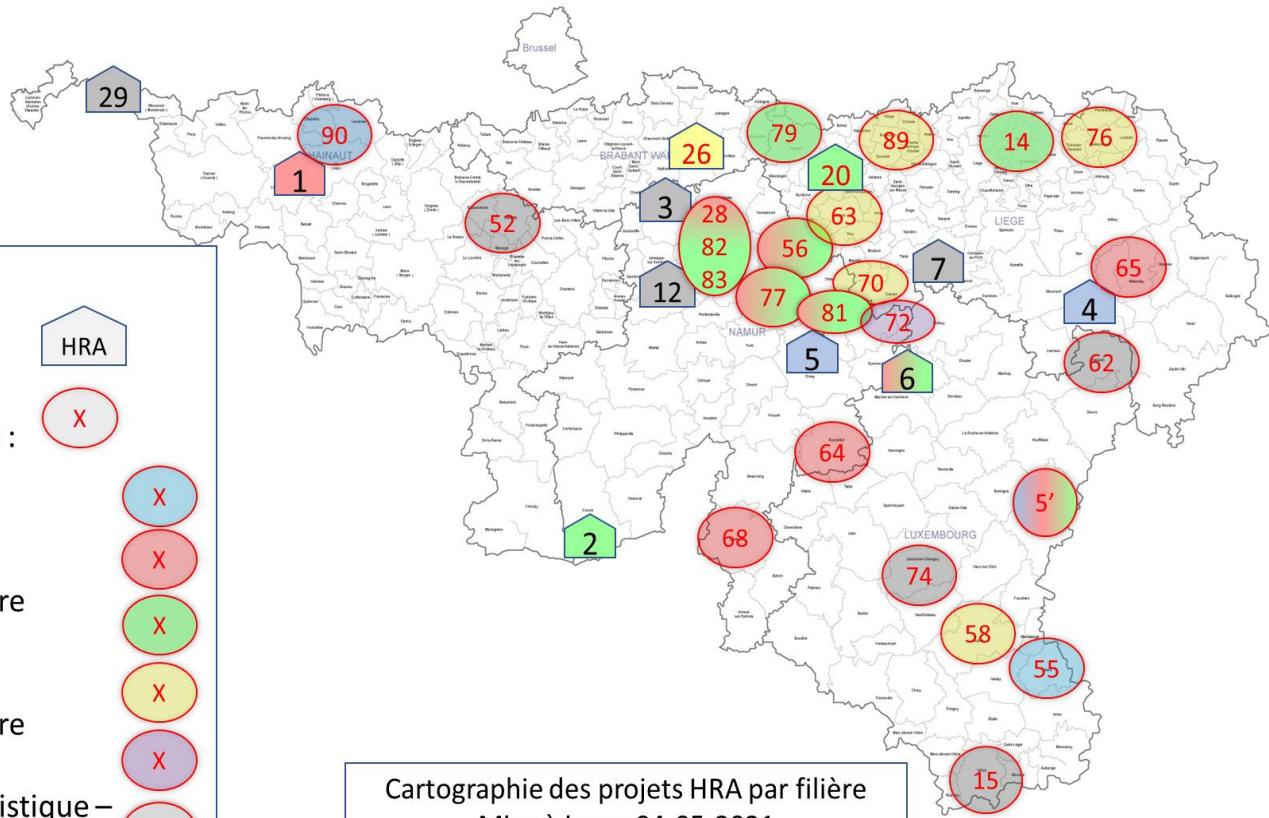
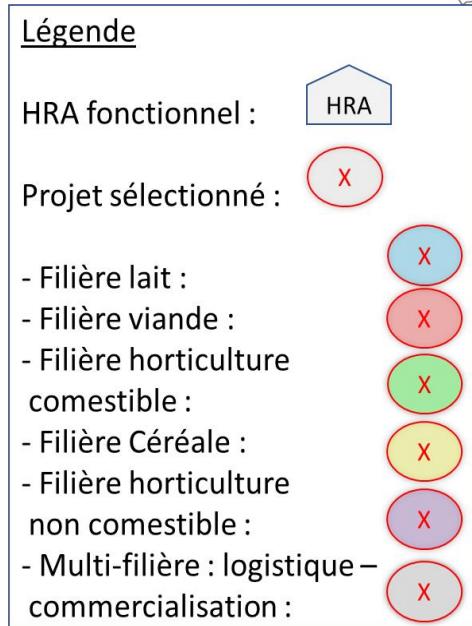
N° dossier	Titre
HRA2015-005	Hall Relais Agricole du plateau ardennais
HRA2015-014	Atelier des maraîchers Bio SCRL
HRA2015-015	Diversi'Gaume
HRA2015-028	PAC : Petit abattoir de volailles
HRA-2018-052	Locali'Farm Hainaut
HRA-2018-055	HRA Côte Rouge
HRA-2018-056	Cocabio
HRA-2018-058	Grange C
HRA-2018-062	MF-MP
HRA-2018-063	Moulin de Ferrières
HRA-2018-064	Charcu'Trap
HRA-2018-065	ST-PQA
HRA-2018-068	PAD AM
HRA-2018-070	HoyouxMalt
HRA-2018-072	CETHS
HRA-2018-074	Carrefour Paysan
HRA-2018-076	Hd1g
HRA-2018-077	Bossimé
HRA-2018-079	CDH
HRA-2018-081	FDV - Ferme de Vie
HRA-2018-082	Le P'tit Bocal
HRA-2018-083	La Petite Légumerie
HRA-2018-089	Epis-Hesbaye
HRA-2018-090	From'Wapi



Cartographie des projets HRA
Mise à jour : 04-05-2021

Projets HRA par filière :

- en cours de dossier
- en fonctionnement



Bonnes pratiques avant de déposer un dossier de candidature lors d'un APP

11/05/2021

11

S'informer préalablement et élaborer un projet

- ➔ Identifier les parties prenantes : pour qui ? - avec qui ? – qui décide ? – qui porte le projet / gérera le HRA ? ➔ **se structurer pour désigner : soumissionnaire / promoteur**
- ➔ Identifier les besoins : contexte local, filières, activités, couverture géographique...
- ➔ Préciser les objectifs concrets : solution apportée aux besoins, périmètre, alternatives
- ➔ Préciser les délivrables attendus : acheter, louer, construire, rénover, équiper...
- ➔ Décomposer le projet pour en estimer la complexité ➔ **pré-planification**
- ➔ Estimer les coûts : compétences, humain, temps, financier, socio-économique
- ➔ Estimer les risques et les bénéfices attendus
- ➔ Evaluer la faisabilité et la viabilité du projet ➔ **Plan d'affaire**
- ➔ Envisager le co-financement

Formaliser l'élaboration du projet et réagir rapidement

La durée de l'APP étant limitée :

- ➔ Recourir à la consultance, au conseil et à l'expérience de structures compétentes / promoteurs HRA aboutis
- ➔ Identifier la/les personne(s) de contact du soumissionnaire
- ➔ **Compléter, dater et signer** les documents exigés et les transmettre avant l'échéance
- ➔ **Dossier Unique de Candidature** (D.U.C.) en version **.PDF et WORD**
- ➔ Apporter les précisions ou compléments d'information demandés rapidement

=> L'APP aboutit à la notification soit :

- > de l'irrecevabilité du D.U.C.
- > de la non sélection du projet
- > de la sélection du projet + envoi du vade-mecum de la procédure

Où trouver plus d'info ?

- Le portail de l'agriculture
<https://agriculture.wallonie.be/accueil>
=> Aides
=> Halls relais agricoles
=> nouvel appel à projets HRA-2018

[**https://agriculture.wallonie.be/nouvel-appel-a-projets-hra-2018**](https://agriculture.wallonie.be/nouvel-appel-a-projets-hra-2018)

Où trouver plus d'info ?

- Point de contact centralisé :

hallrelaisagricole@spw.wallonie.be

- Adresse postale :

Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement,
Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être
animal

Direction de la Qualité et du Bien-être animal

Îlot St-Luc, Chaussée de Louvain 14 - 5000 Namur

- Secrétariat de la Direction de la Qualité et du Bien-être animal
tél : +32 (0)81 649 608